

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026 à 19h00

L'an deux mille vingt-six, le lundi 16 septembre, le conseil municipal de la commune de LA CHAUSSEE-ST-VICTOR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de monsieur Stéphane BAUDU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : mardi 8 septembre 2026.

PRÉSENTS : M. Stéphane BAUDU, Maire, Mme Catherine GOUFFAULT, M. Philippe DUMAS, M. Bernard BASTIAN, Mme Audrey ARDOUIN-NAURIS, M Yves BALDERAS, Adjoints, M. Pascal VOISIN, M. Gilles BESSONNET, M. Dominique STEINMETZ, M. Franck PÉRION, Mme Valérie RACAULT, Mme Agnès DAUDIN, M. Thierry GONZALEZ, Mme Cécile ALET, M Serge DOS SANTOS, Mme Anaël RAMOS, M. Alexis DELAHAYE, M. Thibaud BARRANDON, Mme Virginie BOUILLAT, Mme Gwendoline DUPONT, M Léo LEGRAS.

POUVOIRS : Mme Marie-Claude DUPOU à M. Philippe DUMAS
Mme Elisabeth PERINET à M. Bernard BASTIAN
Mme Sylvie LAFON à M. Franck PÉRION
M. Nicolas PASCAL à Mme Audrey ARDOUIN-NAURIS
Mme Louisa EL BOURJI-FIRMIN à M. Stéphane BAUDU
Mme Carole LEGAND à M. Alexis DELAHAYE

SECRÉTAIRE : Mme Valérie RACAULT

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 27

Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

procès-verbal de la séance du lundi 29 JUIN 2026: adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2026/52 : SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES PAR LES INCENDIES DE L'ETE 2026 – SOUTIEN FINANCIER A LA SECURITE CIVILE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- **fait** un don d'un montant de 5 000 € à la Protection civile,
- **approuve** ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2026/53 : AGGLOPOLYS RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Les principaux faits marquants de l'année 2025 sont :

- **poursuit** l'effort en faveur de l'adaptation au changement climatique : 4 nouvelles stations d'autopartage sont déployées en milieu rural, à Chailles, La Chapelle-Vendômoise, Saint Sulpice-de-Pommeray et Valloire-sur-Cisse. Dans le cadre de son Plan Energie, pour développer les énergies renouvelables, Agglopolys crée un cadastre solaire. La flotte de bus poursuit sa décarbonation pour atteindre 1/3 d'électrique,
- L'année 2025 est aussi économique : grande concertation sur l'aménagement du Parc des Châteaux 2, qui doit permettre de finaliser le projet et lancer les 1ères acquisitions de foncier,

- Agglopolys adopte ses Plans Pluriannuels d'Investissement Eau potable (22 millions €) et Assainissement (47 millions €) pour 2025-2027, un niveau d'investissement historique, mais à la hauteur des enjeux de l'eau en lien avec le changement climatique. Une priorité identifiée : l'amélioration de la qualité de l'eau potable,
- Les travaux de réhabilitation de la Capitainerie au Lac de Loire (Vineuil) sont lancés à l'automne, 1ère pierre d'un projet plus global de revitalisation du site, entre attractivité touristique et de loisirs, préservation des paysages et de l'environnement.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2025 d'agglopolys.

DELIBERATION N° 2026/54 : CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UNE MAISON MÉDICALE

Le conseil municipal, par 25 voix pour (abstention de Léo LEGRAS, retrait de Mme Carole LEGAND)

- **autorise** la cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle communale AD 14, considérant ce projet de maison médicale d'intérêt général,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession,
- **désigne** maître Emmanuelle BRUNEL, 1 rue de la Creusille 41000 BLOIS, pour réaliser l'acte de vente.

DELIBERATION N° 2026/55 : DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) ENTREPRISE FEUILLETTE PRODUCTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

Retire la délibération et la reporte à une autre séance

DELIBERATION N° 2026/56 : RUE DE VILLERBON-LOGEMENTS TERRES DE LOIRE HABITAT RETROCESSION DE PLACES DE STATIONNEMENT ET TROTTOIR DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- **désigne** maître Sébastien BOISSAY, notaire à Romorantin-Lanthenay, pour la rédaction de l'acte de rétrocession,
- **autorise** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de rétrocession des parcelles AB 381 et 382 pour une contenance de 163 m²,
- **prononce** le reclassement dans le domaine public communal à compter de la signature de l'acte de rétrocession.

DELIBERATION N° 2026/57 : INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TVLH) A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- **institue** la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH), à compter du 1^{er} janvier 2027,
- **notifie** cette décision aux services préfectoraux.

DELIBERATION N° 2026/58 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN TERMES DE PLACEMENTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer un placement en compte à terme pour un montant de 344 492,70€ provenant de la vente de parcelles Clos du Bourg en 2024 et de parcelles de l'Avenue Maunoury en 2025 et à signer tous les documents relatifs à cette affaire (contrat, avenant...). Les recettes de ces ventes n'ont pas été utilisées et constituent une partie de notre trésorerie qui s'élève au 31 août 2026 à 1 774 790,48€,
- **autorise** Monsieur le Maire à procéder au renouvellement de ce placement ou à son retrait anticipé.

DELIBERATION N° 2026/59 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- **autorise** le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,
- **approuve** la création du poste telle que définie ci-dessus.

DELIBERATION N° 2026/60 : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT – RELAIS PETITE ENFANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- **approuve** la création de poste telle que définie ci-dessus,
- **inscrire** au budget les crédits correspondants,
- **autorise** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où l'emploi ne pourrait être pourvue par un fonctionnaire.

DELIBERATION N° 2026/61 : DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- **prend** acte du débat précité.

**DELIBERATION N° 2026/62 : FESTILLESIME 41 ET AUTRES SPECTACLES PROPOSES PAR LA MAIRIE –
MODIFICATION DES TARIFS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- **approuve** les tarifs proposés ci-dessus pour les programmes proposés par la Mairie ou dans le cadre de Festillésime 41.

DELIBERATION N° 2026/63 : CRÉATION DE LA ZAC PARC DES CHATEAUX 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- **Emet** un avis favorable sur le projet de création ZAC.

